

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 novembre 2019

OBJET :

**Recensement de la population 2020
Rémunération des agents
Rémunération du coordonnateur communal**

**Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°3**

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 et précise que le montant de la dotation forfaitaire, qui sera versée par l'INSEE est estimée à 16 278 € afin de compenser les frais engagés par la collectivité.

En effet, la rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la commune.

L'INSEE a découpé la commune d'Essey-lès-Nancy en 19 zones de collecte appelées « districts ».

Par ailleurs, les communes de plus de 5 000 habitants sont découpées en IRIS (îlots regroupés selon des indicateurs statistiques qui constituent un nouveau découpage du territoire urbain), et ces limites de districts doivent respecter les limites des IRIS.

Considérant que le nombre de logements par district établi par l'INSEE doit être compris approximativement entre 260 et 280, il est donc nécessaire de recruter 18 agents recenseurs et un coordonnateur communal dont il appartient au Conseil Municipal de fixer la rémunération.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération brute :

-des agents recenseurs comme suit :

- *Demi-journée de formation : 30,09 €,
- *Tournée de reconnaissance : 60,18 €,
- *Feuille de logement : 1,39 €,
- *Bulletin individuel : 1 €,

-du coordonnateur communal comme suit : forfait de 1 000 €.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2020.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 7 novembre 2019.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**
[Signature]
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil municipal le :	23 octobre 2019
- Convocation distribuée le :	23 octobre 2019
- Affichage du compte-rendu le :	8 novembre 2019
- Affichage du procès-verbal le :	20 décembre 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, M. CAUSERO, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Guy FRANIATTE à Mme Nadine CADET
- Mme Véronique SAGET à M. LAURENT
- M. Dominique CLOMES à M. Rémy LEINSTER
- M. Matthieu RIFF à Mme Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME DOLATA
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

EXCUSE

- M. PROVIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. GONCALVES

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire